



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 12 mars 2002 à 9 h 30, à laquelle sont présents: mesdames et messieurs les conseillers-ères Jocelyne Houle, vice-présidente, André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum dudit comité.

Également présents: monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Était absent: monsieur Yves Ducharme, président.

Madame Louise Poirier prend son siège à la résolution numéro CE-2002-233.

CE-2002-227 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 26 FÉVRIER 2002

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 26 février 2002 a été déposé aux membres du comité exécutif:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée.

CE-2001-228 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA N^o 10 – 365 464,09 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD N^o 9 – 378 488,47 \$, DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS N^o 7 – 6 344,24 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE N^o 6 – 231 598,58 \$.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n^o 10 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD n^o 9, la liste des réquisitions n^o 7 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire n^o 6, dont vous trouverez les détails ci-après:

<u>Numéro de la liste</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Période</u>
PA n ^o 10	pièces de comptes à payer	365 464,09 \$	25 février au 1 ^{er} mars 2002
PD n ^o 9	pièces de comptes à payer	378 488,47 \$	25 février au 1 ^{er} mars 2002
Réquisitions n ^o 7	pièces de comptes à payer	6 344,24 \$	25 février au 1 ^{er} mars 2002
Embauches n ^o 6	embauches de personnel temporaire	231 598,58 \$	18 au 22 février 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

Adoptée

CE-2002-229 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-07 – 238 840,37 \$ – PÉRIODE DU 22 AU 28 FÉVRIER 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-07 d'un montant total de 238 840,37 \$ pour la période du 22 au 28 février 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

Adoptée

CE-2002-230 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-07 – 55 954,15 \$ – PÉRIODE DU 22 AU 28 FÉVRIER 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des achats de biens non durables numéro B-07 d'un montant total de 55 954,15 \$ pour la période du 22 au 28 février 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

Adoptée

CE-2002-231 SOUMISSION – 2002 SP 003 – VERSATEM – 89 377,88 \$ – AJOUT D'ÉQUIPEMENT ET DE LICENCES POUR LE SYSTÈME DE GESTION ET D'INFORMATION POLICIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la firme Versatem, 2300 avenue Carling, Ottawa, Ontario, K2B 7G1, au montant de 89 377,88 \$, pour l'ajout de licences de logiciels dont certains avec contrat d'entretien pour le système de gestion et d'information policière, le tout en conformité avec leur soumission en date du 4 février 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme, à savoir:

Les fonds à cette fin, au montant de 89 377,88 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<u>POSTE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
02-99600-672	Coût de transition – équipement et logiciels informatiques	75 946,66 \$
02-99600-555	Coût de transition – entretien	10 323,10 \$
04-13493	T.P.S. à recevoir (ristourne)	3 108,12 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

Adoptée

CE-2002-232*

SUBVENTION À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉCHANGE CULTUREL AVEC LA SLOVAQUIE INITIÉ PAR LA GALERIE MONTCLAM – 600 \$

CONSIDÉRANT QUE la Galerie Montcalm a mis sur pied en collaboration avec l'ambassade de Slovaquie l'exposition « Facettes de l'abstraction slovaque » du 9 août au 7 octobre 2001;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette collaboration a été convenue une entente impliquant l'Université du Québec à Hull (UAQH) et l'Académie des Beaux-Arts de Bratislava à laquelle la Ville de Hull a donné son appui;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux termes de cette entente deux étudiantes en Arts et design de l'UQAH séjourneront à Bratislava au cours du mois de mai prochain et bénéficieront des services et équipements de l'Académie des Beaux-Arts de la République slovaque;

CONSIDÉRANT QUE l'appui financier au montant de 600 \$ consenti en vertu de la présente résolution sera défrayé à même le surplus de l'ex-Ville de Hull:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, selon la recommandation du directeur général, accepte et recommande au conseil de verser à l'Université du Québec à Hull, Module des Arts, une subvention au montant de 600 \$ visant à appuyer le séjour à Bratislava de deux étudiantes de l'UQAH dans le cadre de l'échange Hull-Bratislava conclu en août 2001 en partenariat avec la Galerie Montcalm.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 600 \$ à l'Université du Québec à Hull, a/s de Mme Ginette Daigneault, directrice du Module des Arts, case postale 1250, succursale B, Hull Québec J8X 3X7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 05-99120 « surplus Ville de Hull ».

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-233

DÉSIGNATION DE L'AUBERGE SYMMES COMME JOYAU PATRIMONIAL ET AMBASSADEUR POUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU – COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Commission des biens culturels du Québec en association avec Villes et Villages d'art et de patrimoine ont demandé d'identifier un joyau patrimonial comme site ou bâtiment patrimonial ambassadeur de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE parmi dix sites ou bâtiments patrimoniaux un seul peut être recommandé;

CONSIDÉRANT QUE cette identification permettra à la Commission des biens culturels du Québec de produire, pour l'été 2002, une publication de qualité soit un catalogue présentant les biens patrimoniaux d'une soixantaine de Villes ou MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette publication constituera un outil promotionnel et unique en patrimoine:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité désigne l'Auberge Symmes comme joyau patrimonial et ambassadeur pour le territoire de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2002-234*

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION DANS LE RUISSEAU THÉRIEN – EXCÉDENT DE COÛT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2761 – MONTANT DE 60 352,89 \$ INCLUANT LES TAXES

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2761 est de 1 282 000 \$ en vue des travaux d'aménagement d'un bassin de rétention dans le ruisseau Thérien, contrat 97-24;

CONSIDÉRANT QU'un montant additionnel de 60 352,89 \$ incluant les taxes sera nécessaire pour couvrir les frais inhérents aux travaux:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve l'excédent de coût au montant total de 60 352,89 \$ incluant les taxes concernant les travaux d'aménagement d'un bassin de rétention dans le ruisseau Thérien, contrat 97-24:

Les fonds à cette fin, au montant estimé de 60 352,89 \$ incluant les taxes, seront ajoutés au règlement d'emprunt 2761.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser l'excédent de coût au montant de 60 352,89 \$ incluant les taxes à même le surplus de l'ex-Ville de Hull.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-235

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION DANS LE RUISSEAU THÉRIEN – STANTEC EXPERTS CONSEILS LTÉE – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE – MONTANT DE 81 310 \$ INCLUANT LES TAXES

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Ville de Hull, par sa résolution numéro CE-97-190 adoptée le 4 mars 1997, a retenu la firme Stantec Experts-conseils ltée pour la préparation des plans et devis concernant des travaux correctifs de drainage du bassin du ruisseau Thérien, contrat 96-21;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-187 adoptée le 5 mars 2002, a retenu la firme MBN Construction inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un bassin de rétention dans le ruisseau Thérien:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité retient les services professionnels de la firme Stantec Experts-conseils ltée pour la surveillance en résidence des travaux d'aménagement d'un bassin de rétention dans le ruisseau Thérien, contrat 97-24, au montant de 81 310 \$ incluant les taxes, le tout selon les détails du mandat, en date du 7 février 2002, décrits à l'annexe « A » qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin, au montant estimé à 81 310 \$ incluant les taxes, seront pris à même l'appropriation budgétaire suivante:

<u>POSTE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
06-27610-003	Honoraires professionnels	78 482,58 \$
04-13493	TPS à recevoir	2 827,42 \$
	TOTAL	81 310,00 \$

Ce mandat est conditionnel à l'approbation de l'excédent de coût au règlement 2761 par le conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

Adoptée

CE-2002-236 SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DU PONT DE LA MONTÉE MINEAULT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité informe le ministère des Transports du Québec que les travaux sont complétés et lui demande de verser à la Ville de Gatineau la dernière tranche de 26 178,70 \$ de la subvention pour la réfection de ce pont.

Adoptée

CE-2002-237 COMMANDITE AU FORUM RÉGIONAL D'INNOVATION ORGANISÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE DU CANADA (CNRC) LES 8 ET 9 AVRIL 2002 (2 500 \$)

CONSIDÉRANT QUE le CNRC a demandé à la Ville de Gatineau de participer à ce forum important pour assurer l'évolution de l'industrie technologique en région;

CONSIDÉRANT QUE le CNRC assurera une visibilité de la Ville de Gatineau selon son programme de promotion (ci-annexé):

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le trésorier à verser une commandite à ce projet d'une valeur de 2 500 \$ au Receveur général du Canada – Forum régional de l'Innovation – Table Ronde VII selon le projet de promotion du CNRC.

Les fonds à cette fin, au montant de 2 500 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-62110-971 «Développement économique – Ville de Gatineau/contributions».

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

Adoptée

CE-2002-238*

POUR ACCORDER UNE SUBVENTION ADDITIONNELLE AU GÎTE-AMI AFIN DE DÉFRAYER LE MONTANT DU LOYER ET DES FRAIS ACCESSOIRES DUS À LA CORPORATION DE GESTION COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS (CENTRE JULES-DESBIENS) ET DE PERMETTRE LA POURSUITE DES ACTIVITÉS (13 576,20 \$)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme communautaire Gîte-Ami éprouve des difficultés financières qui compromettent la poursuite de sa mission auprès des sans-abris et des itinérants;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est locataire de la Corporation de gestion communautaire de l'Outaouais qui gère le centre Jules-Desbiens au bénéfice de 18 organismes socio-communautaires différents;

CONSIDÉRANT QUE Gîte-Ami reconnaît une dette de 8 576,20 \$ à l'égard de la Corporation de gestion communautaire de l'Outaouais à titre de loyer pour les mois de février et de mars 2002 et de frais accessoires pour les mois de décembre 2001, janvier, février et mars 2002;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aider le Gîte-Ami à faire face à ses obligations financières et à poursuivre ses activités à l'égard des itinérants et des sans logis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau verse annuellement de façon récurrente une subvention de 10 000 \$ au Gîte-Ami pour appuyer les activités de cet organisme:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce sur recommandation du directeur général ce comité recommande au conseil, d'augmenter d'un montant additionnel non-récurrent de 13 576,20 \$, la subvention annuelle de 10 000 \$ versée par la Ville au Gîte-Ami.

Cette subvention, majorée pour la seule année 2002, sera versée de la façon suivante:

- a) un montant de 15 000 \$, en 4 versements trimestriels payables au Gîte-Ami, conditionnellement à la poursuite des activités de l'organisme et la confirmation de paiement de loyer;
- b) un montant de 8 576,20 \$, payable en un versement à la Corporation de gestion communautaire de l'Outaouais pour défrayer les arrérages de loyer et de frais accessoires du Gîte-Ami jusqu'au 31 mars 2002.

Les fonds à cette fin au montant total de 23 576,20 \$ seront puisés aux postes budgétaires suivants:

<u>Poste</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
02-11600-972	« Subventions diverses »	13 576,20 \$
02-71030-971	« Soutien aux organismes communautaires et développement »	10 000,00 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 8 576,20 \$ à la Corporation de gestion communautaire de l'Outaouais, a/s de Anick Bélanger-Simard, directrice générale, 109, rue Wright, Hull (Québec), J8X 2G7.

Le trésorier est également autorisé à émettre 4 chèques d'un montant global de 15 000 \$ au Gîte-Ami sur instruction du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

De plus, le trésorier est autorisé à virer des imprévus les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-99900-999 - « Imprévis »	13 576,20 \$	
02-11600-972- « Subventions diverses »		13 576,20 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Monsieur Aurèle Desjardins quitte son siège.

CE-2002-239

AUTORISER MM. YVON BOUCHER, ANDRÉ LEVAC, LUC MONTREUIL ET MME LOUISE POIRIER À PARTICIPER AU DÉJEUNER-CAUSERIE D'IMPÉRATIF FRANÇAIS QUI AURA LIEU LE 17 MARS 2002 – 80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et autorise le trésorier à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre d'Impératif français, à l'attention de M. Jean-Paul Perreault, C.P. 449, Aylmer Québec J9H 5E7, pour la participation de messieurs Yvon Boucher, André Levac, Luc Montreuil et madame Louise Poirier à participer au déjeuner-causerie d'Impératif français qui aura lieu le 17 mars 2002.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972:

Projet 40015 – 20 \$
 Projet 40016 – 20 \$
 Projet 40006 – 20 \$
 Projet 40001 – 20 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

Adoptée

Madame Louise Poirier prend son siège.

CE-2002-240

MUTATION DE MONSIEUR ROBER BEAULNE AU POSTE DE PRÉPOSÉ DE SERVICE AUX CITOYENS AU SERVICE OPÉRATIONS DE TERRAIN – CENTRE EST DU MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé de service aux citoyens (P-2367) est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le processus de dotation a été entamé à la fin décembre 2001 et s'est terminé en janvier 2002;

CONSIDÉRANT QUE Robert Beaulne est le plus ancien ayant les compétences requises et a obtenu le poste en vertu de l'article 15.5 de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général ce comité accepte de muter Robert Beaulne au poste de préposé de service aux citoyens au Service opérations de terrain – Centre Est du Module des travaux publics et environnement (Ville de Gatineau) au salaire prévu à la classe VI de l'échelle salariale des cols bleus et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires auxquels l'employé sera affecté, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

Adoptée

CE-2002-241

MUTATION DE MONSIEUR ROBERT MONGEON AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE OPÉRATIONS DE TERRAIN – CENTRE EST DU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier (P-463) est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le processus de dotation a été entamé en 2001 et s'est terminé en janvier 2002;

CONSIDÉRANT QUE Robert Mongeon est le plus ancien ayant les compétences requises et a obtenu le poste en vertu de l'article 15.5 de la convention collective des cols bleus de l'ex-Gatineau:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général ce comité accepte de muter Robert Mongeon au poste de journalier au Service opérations de terrain – Centre Est du Module des travaux publics et environnement (Ville de Gatineau) au salaire prévu à la classe III de l'échelle salariale des cols bleus et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires auxquels l'employé sera affecté, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

Adoptée

CE-2002-242*

RETRAITE DE MONSIEUR FERNAND LEVASSEUR, PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES VÉHICULES AU SERVICE DE LA POLICE, À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2002

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fernand Levasseur, préposé à l'entretien des véhicules au Service de police, est en invalidité depuis le 9 juillet 1997;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fernand Levasseur a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} février 2002;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, monsieur Fernand Levasseur aura complété 15 ans et 2 mois de service à la Ville;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Fernand Levasseur, à compter du 1^{er} février 2002.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Fernand Levasseur leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Adoptée

CE-2002-243 AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE DE CAPITAINE DE GENDARMERIE – SERVICE DE POLICE – MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de Capitaine de gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Adoptée

Monsieur Aurèle Desjardins reprend son siège.

CE-2002-244 AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE DE COORDONNATEUR AU CENTRE D'APPELS D'URGENCE (C.A.U./9-1-1) – SERVICE DE POLICE – MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de Coordonnateur C.A.U. – 9-1-1 au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Adoptée

CE-2002-245* ABOLITION DU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE ET CRÉATION D'UN POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU MODULE DE PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE ce comité, selon la recommandation du directeur général, accepte et recommande au conseil d'autoriser l'abolition du poste de commis technique et à la création d'un poste de commis administratif au Module protection des personnes et des biens, Service de police et par le fait même, il autorise le Service des ressources humaines à combler ce poste.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-246* ABOLITION DU POSTE DE SECRÉTAIRE ET CRÉATION D'UN POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU MODULE DE PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, selon la recommandation du directeur général, accepte et recommande au conseil d'autoriser l'abolition du poste de secrétaire et à la création d'un poste de commis administratif service à la clientèle au Module protection des personnes et des biens, division du stationnement, de la brigade scolaire et du contrôle animalier. Et par le fait même, il autorise le Service des ressources humaines à afficher et à combler ce poste.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-247

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR YANNICK BÉLISLE AU POSTE D'AGENT PATROUILLEUR – SERVICE DE POLICE – MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de six (6) mois, de monsieur Yannick Bélisle au poste d'agent patrouilleur au service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Le salaire de monsieur Bélisle est établi conformément à l'échelle salariale des policiers du secteur d'origine, soit l'échelon 6 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service de police, 02-21400-111 «Gendarmerie – rémunération régulière – policiers».

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002

Adoptée

CE-2002-248

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR VINCENT BRIDEAU AU POSTE D'AGENT PATROUILLEUR – SERVICE DE POLICE – MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de six (6) mois, de monsieur Vincent Brideau au poste d'agent patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Le salaire de monsieur Vincent Brideau est établi conformément à l'échelle salariale des policiers du secteur d'origine, soit l'échelon 7 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service de police, 02-21400-111 « Gendarmerie – rémunération régulière – policiers ».

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002

Adoptée

CE-2002-249

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR FRANÇOIS MORIN AU POSTE D'AGENT PATROUILLEUR – SERVICE DE POLICE – MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de six (6) mois, de monsieur François Morin au poste d'agent patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Le salaire de monsieur François Morin est établi conformément à l'échelle salariale des policiers du secteur d'origine, soit l'échelon 72 mois et plus de la classe d'agent de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service de police, 02-21100-111 « Gendarmerie – rémunération régulière – policiers ».

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

Adoptée

CE-2002-250

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR GAËTAN ROGER AU POSTE DE CHEF DE DIVISION – ANIMATION CULTURELLE- SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES – MODULE CULTURE ET LOISIRS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de douze (12) mois, de monsieur Gaëtan Roger au poste de chef de division - Animation culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres, Module Culture et Loisirs.

Le salaire de monsieur Gaëtan Roger est établi conformément à l'échelle salariale des employés cadres, soit l'échelon 4 de la classe IV.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service des arts, de la culture et des lettres, 02-72010-115 « Direction arts, culture et lettres – rémunération régulière – non syndiqué ».

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

Adoptée

CE-2002-251*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES FÊTES ET FESTIVALS POUR 2002 – 237 660 \$ EN CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET 66 850 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE selon les recommandations du Comité de transition, la Ville de Gatineau conserve le statu quo et reporte en 2002 les contributions qui avaient été offertes aux fêtes et festivals par les cinq anciennes Villes en 2001;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Ville de Gatineau essaiera dans la mesure du possible de reconduire les mêmes ententes de services qu'en 2001;

CONSIDÉRANT QUE certains événements nécessitent un traitement individuel parce qu'ils exigent des négociations plus particulières ou parce qu'ils ont déjà eu lieu, exemple: Bal de neige, le Carnaval d'Aylmer, le Festival canadien des tulipes et le Festival de montgolfières de Gatineau:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter de reconduire en 2002 les contributions financières et les services ci-dessous mentionnés pour la réalisation de fêtes et festivals du calendrier 2002:

<u>ÉVÉNEMENTS</u>	<u>CONTRIBUTIONS</u>	<u>SERVICES</u>	<u>ORGANISMES</u>
Festival Country de Buckingham (71517)	800 \$	1 500 \$	La Corporation du Festival Country de Buckingham
Fête nationale du Québec – l'Outaouais en fête (71519) et (62110)	51 000 \$	20 000 \$	Impératif français
Le Tour cycliste de la Basse-lièvre (71519) et (62110)	650 \$	750 \$	Club Optimiste de Buckingham
Spectacle national de la Fête nationale au lac des Fées	-	10 000 \$	S.N.Q.O.
Buckingham en fête (71522) et (62110)	35 000 \$	7 000 \$ (+ 260 heures)	Corporation de Buckingham en fête
Les Grands feux du Casino ((71513)	80 710 \$	12 000 \$	9044-9034 Québec inc.
Les Concerts du Crépuscule (71532)	25 000 \$	1 500 \$	Corporation des commerçants du secteur Aubry
Les Fêtes du grand boulevard (71537)	25 000 \$	1 500 \$	Association des gens d'affaires et professionnels de Hull
Portage en fête (62110)	10 000 \$	600 \$	Corporation de revitalisation du centre-ville de Hull
Parade de Noël d'Aylmer (62110)	2 000 \$	-	APICA
L'auto-show d'Aylmer (71529)	7 500 \$	4 500 \$	Corporation des voiles d'Aylmer
Le rendez-vous des saveurs	-	5 500 \$	
Festival de musique sacrée	-	2 000 \$	
TOTAL	237 660 \$	66 850 \$	

Afin de donner suite à la présente, le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms apparaissant au tableau ci-dessus à la signature des protocoles d'entente à intervenir avec ces organismes sauf pour l'organisme Impératif français qui se verra remettre un premier versement de 25 000 \$ à l'adoption de la présente résolution et le deuxième versement à la signature du protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<u>POSTE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
02-71513-971	Grands feux du Casino, contributions	80 710 \$
02-71517-971	Festival Country de Buckingham, contributions	800 \$
02-71519-971	Fête Nationale, contributions	51 650 \$
02-71522-971	Buckingham en fête, contributions	35 000 \$
02-71532-971	Concerts du crépuscule, contributions	25 000 \$
02-71537-971	Fêtes du grand boulevard, contributions	25 000 \$
02-71529-971	Autres festivals, contributions	19 500 \$

À cet effet, le trésorier est autorisé à effectuer les virements de fonds suivants afin de donner suite à la présente:

<u>Poste budgétaire</u>		<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-62110-972	Corporation de développement économique, contributions	13 850 \$	
02-71519-971	Fête nationale, contributions		1 050 \$
02-71522-971	Buckingham en fête, contributions		800 \$
02-71529-971	Autres festivals, contributions		<u>12 000 \$</u>
		13 850 \$	13 850 \$

De plus, le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier-adjoint sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville les protocoles d'entente énonçant les termes couvrant l'implication des parties dans le cadre de la présentation de l'édition 2002 de ces fêtes et festivals.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-252*

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS ET SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2002 – 735 490 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission permanente des loisirs et subventions, lors de leur assemblée du 30 janvier 2002, ont pris connaissance de l'ensemble des demandes de subventions de la part d'organismes oeuvrant sur le territoire de la Ville de Gatineau:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport (annexe A) de la Commission des loisirs et subventions représentant une enveloppe totale 735 490 \$ afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Afin de donner suite à la présente, le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués aux tableaux de modalité de paiement à être soumis par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Ces montants sont versés à titre de subvention pour l'année 2002 et représentent un montant total de 640 639 \$. Toute autre subvention à verser en cours d'année, à même le solde de la présente enveloppe qui est de l'ordre de 94 851 \$, devra faire l'objet d'une résolution au conseil municipal.

Les fonds à cette fin au montant de 640 639 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants:

02-71020-971	Soutien aux organismes sportifs et développement, contribution	292 554 \$
02-71030-971	Soutien aux organismes communautaires et développement, contribution	348 085 \$

Afin de donner suite à la présente, le trésorier est autorisé à effectuer les virements de fonds suivants:

<u>Poste</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-71128-138	Activités communautaires occasionnels	80 000 \$	
02-71020-971	Soutien aux organismes sportifs et dév., contribution		11 500 \$
02-71030-971	Soutien aux organismes communautaires et dév., contribution		57 500 \$
02-71529-971	Autres festivals, contribution		<u>11 000 \$</u>
		80 000 \$	80 000 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-253*

MANDAT – STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE – PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX – CHEMIN INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2002-223, a déjà accepté le principe d'accorder un mandat à la firme Stantec experts-conseils ltée pour la réalisation des plans et devis, du cahier des charges et pour la surveillance des travaux relatifs au prolongement des services municipaux sur le chemin Industriel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'apprête à vendre au coût de 505 967 \$ le lot numéro 2 682 203 au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Hull:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité:

1. Retienne les services de la firme Stantec experts-conseil ltée pour préparer les plans et devis, le cahier des charges et les documents de soumission ainsi que pour effectuer la surveillance avec résidence de tous les travaux relatifs au prolongement des services municipaux sur le tronçon, d'une longueur approximative de 800 mètres, du chemin Industriel situé à l'ouest du boulevard de l'Aéroport et compris entre l'extrémité actuelle des services municipaux et le lot numéro 2 682 203 au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Hull.

2. Autorise la susdite firme à présenter, pour les approbations requises, les plans se rapportant à ces travaux à toutes les autorités compétentes en la matière.
3. Accepte de verser, pour la réalisation du susdit mandat, un montant maximum d'honoraires de 150 000 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu du barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, ce montant devant provenir des postes budgétaires suivants:

FDI	Futur fonds des dépenses en immobilisation	144 874 \$
04-13493	Ristourne TPS	5 216 \$

4. Accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser le susdit montant de 144 874 \$ à même le produit de la vente du terrain ci-haut mentionné et autorise le trésorier à effectuer le virement de fonds suivant:

		<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
0174110	Disposition d'immeubles	144 874 \$	
03-10110	Affectation fonds des dépenses en immobilisations		144 874 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2002.

La présente résolution est conditionnelle à l'acceptation par le conseil de la vente du lot numéro 2682203.

Adoptée

CE-2002-254

BASSIN THÉRIEN PERMISSION D'EFFECTUER DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville débute sans délai les travaux préparatoires d'aménagement du bassin Thérien.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le directeur du Module Travaux publics et de l'environnement à signer pour fin d'acceptation les documents émanant de Travaux publics et services gouvernementaux Canada et de la Commission de la Capitale nationale autorisant de débiter des travaux préparatoires sur partie du lot 1 341 368 et parcelles voisines montrées au plan 1D-17019 qui fait partie intégrante de présente résolution.

La Ville assume toute responsabilité découlant de l'utilisation des lieux et convient de respecter les conditions techniques incluses aux documents de permission.

Adoptée

YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire

